

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2011
DELIBERATION N°11-14

OBJET : Compte-rendu du Conseil scientifique du 20 septembre 2011.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité le compte rendu du Conseil scientifique du 20 septembre 2011 :

- Avis sur l'utilisation d'emplois vacants ;
- Budget Recherche 2012.

Fait à Tours, le 8 novembre 2011

Le Président,



Loïc VAILLANT